



## ***Offre de stage (3 à 6 mois)***

### Présentation de la structure :

Le SYBLE, Syndicat du Bassin du Lez, est une structure de gestion à l'échelle du bassin versant du fleuve Lez, investie d'un rôle de coordination, de conseil et d'animation de la gestion globale et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques.

Le périmètre du SYBLE s'étend sur 746 km<sup>2</sup> du Pic Saint loup à la mer et concerne 43 communes dont Montpellier (34).

Il regroupe le Département de l'Hérault et 5 EPCI.

Le SYBLE est la structure porteuse du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens, approuvé par le Préfet de l'Hérault en juillet 2003. Il est aussi coordonnateur du PAPI (Programme d'actions de Prévention des Inondations) du bassin du Lez et a d'importantes compétences dans le domaine de la prévention des inondations.

Les missions principales du SYBLE sont de coordonner et d'animer les actions stratégiques, d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'action publique et de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des études globales inscrites aux programmes d'actions du SAGE et du PAPI.

Il intervient plus particulièrement sur les thématiques suivantes :

- la préservation, l'amélioration et la gestion équilibrée des ressources en eau,
- la prévention et la gestion du risque inondation,
- la préservation, la restauration et la gestion des milieux aquatiques et des zones humides,
- l'information et la formation dans le domaine de l'eau.

### Contexte :

#### 1. Plan de gestion des cours d'eau - Travaux de restauration de ripisylve 2012

Le manque d'intervention sur les cours d'eau du bassin versant Lez-Mosson est une problématique récurrente et aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements sont observés.

Afin de garantir la cohérence des travaux à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, un Plan de gestion a été réalisé en 2006 par un bureau d'études spécialisé dans le cadre du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens et validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Compte tenu du manque d'entretien des cours d'eau et de l'objectif d'atteinte du bon état des eaux et du milieu d'ici 2015 pour le cours d'eau de la Mosson (de sa source à la confluence avec le Coulazou) demandé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), le SYBLE dans le cadre d'un Plan de gestion coordonne la mise en œuvre de travaux de restauration sur différents cours d'eau du sous bassin de la Mosson.

La mise en œuvre du Plan de gestion Lez-Mosson et affluents est inscrite à l'axe 4 du PAPI, coordonné par le Syndicat du Bassin du Lez.

En 2012, la mise en œuvre du plan de gestion sur 7 communes riveraines de la Mosson se traduit par l'assistance du SYBLE afin de préparer, de lancer, de suivre et de réceptionner les chantiers de restauration de ripisylves sur la Mosson et ses affluents. Le linéaire prévisionnel de berges à traitées est estimé à environ 91km.

L'objectif du stage est de proposer une actualisation du plan de gestion de 2006 et une définition précise des travaux à réaliser sur les cours d'eau de 14 communes du bassin versant.

Ce travail permettra, de :

- définir les secteurs de cours d'eau à traiter selon les enjeux,
- proposer le mode de gestion le plus adapté aux secteurs définis,
- de proposer et de quantifier les travaux à réaliser sur les différents secteurs,
- de proposer un calendrier d'intervention cohérent,
- de produire des cartographies

Ce travail servira ensuite de base à la mise à jour du plan de gestion des cours d'eau.

## 2. Pose des repères de crues

La prévention contre les risques d'inondation souffre d'un déficit d'information des populations et des élus, pénalisant fortement leur juste intégration dans les politiques publiques comme la prise de conscience par le grand public, de l'ampleur des risques.

En effet, en dépit de la multiplication, à l'échelon national, d'évènements catastrophiques récents largement relayés par les médias ou plus localement, des nombreuses crues historiques ayant affecté le bassin versant du Lez (2002, 2003, 2005), les populations du bassin versant sont encore loin de disposer d'une véritable culture du risque (perte de la mémoire collective, nouveaux arrivants et population non permanente...).

Il est pourtant indispensable, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique globale de prévention des inondations, de développer cette culture et cette conscience du risque pour éviter les comportements et les erreurs les plus grossières souvent fatals et apprendre les gestes qui sauvent. La conservation des traces laissées par les plus hautes eaux de cette crue est indispensable.

Un travail important de repérage des laisses de crue a été réalisé par la DDTM34 (ex DDE34) (Base de données PHE). Ce type de connaissance ne doit pas rester que sous format papier ou informatique, elle doit être directement visible sur le terrain pour le maintien d'une mémoire à long terme.

Un des leviers d'information de la population et de sensibilisation au risque inondation est la réalisation de campagnes visuelles d'affichage du risque. La loi « risques » du 30 juillet 2003 impose à ce titre aux communes vulnérables aux inondations de mettre en place des repères de crue pour matérialiser la mémoire collective (article L 563-3 du Code de l'Environnement).

La mise en place de ces repères de crue a nécessité une réflexion préalable afin d'aboutir à des aménagements concertés, pertinents et efficaces qui s'est concrétisée par le lancement de l'étude préalable à la pose de repères de crues sur le bassin versant du Lez sous maîtrise d'ouvrage du SYBLE (Syndicat du Bassin du Lez).

Cette étude doit aboutir in fine à la fabrication et à la pose de 136 repères de crue, 5 panneaux d'information et 20 totems sur 34 communes du bassin versant du Lez (ces communes étant celles les plus exposées au risque inondation du territoire).

Le SYBLE apportera son assistance aux communes pour la pose des repères, des panneaux et des totems

## Objectif :

Accompagner les maîtres d'ouvrages communaux :

1. pour la réalisation de travaux de restauration de ripisylve sur les cours d'eau.
2. pour la pose des repères de crue, des panneaux et des totems.

## Missions :

Stage d'une durée de 3 à 6 mois, sous la responsabilité du directeur du Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE).

Les missions du stagiaire seront les suivantes :

1. Participer aux prospections de terrain (14 communes) sur les cours d'eau à traiter en accompagnement du technicien de rivière. Propositions.
2. Suivre la mise en œuvre des travaux sur le terrain en accompagnement du technicien de rivière, rédaction de comptes rendus.
3. Contacter les communes qui souhaitent poser des repères de crue et les assister dans la pose.

## Compétences souhaitées et qualités requises :

- BTS GPN, gestion forestière (BAC +2), IUT ou diplôme universitaire équivalent (BAC +3) dans le domaine de l'environnement, de l'hydraulique,...
- Connaissances botaniques et gestion forestière
- Capacité d'analyse, de synthèse et rédactionnelle
- Maîtrise de l'outil informatique, SIG ARCVIEW
- Disponibilité et qualités relationnelles
- Bonnes capacités manuelles

Rémunération : Stagiaire

Stage à pourvoir : Début septembre 2012

Lieu d'affectation : Prades le Lez (34)

Contraintes : Titulaire du permis B obligatoire

## Candidature :

Lettre de motivation + CV à l'attention de Monsieur le Président du SYBLE, Domaine Départemental de Restinclières, 34 730 PRADES LE LEZ - Tél. 04 99 62 09 52

Contact pour tout renseignement : G. DIDIER / A. BOURSIAC

Mail : [gd.syble@gmail.com](mailto:gd.syble@gmail.com) + [ab.syble@gmail.com](mailto:ab.syble@gmail.com)

Date limite de réception des candidatures : septembre 2012